

L'ASC, pour sa part, s'acquittera des responsabilités suivantes :

1. fournir à la NASA, en temps opportun, la documentation technique appropriée sur l'ERT, y compris en ce qui concerne la sécurité, la vérification, la certification et la recette, ainsi que tous autres documents requis par la direction de la mission, de manière à faciliter l'intégration par la NASA de l'ERT à la mission;
2. fournir la documentation à la commission d'examen des équipements du Centre spatial Johnson (JSC) et obtenir de son propre conseil d'examen des équipements l'autorisation de procéder à l'expérience;
3. participer avec la NASA à l'établissement d'un plan d'expérimentation en vol mutuellement convenu et indiquant les investigations et les observations à effectuer avec l'ERT;
4. appuyer certains examens de la mission/réunions sur les indications du directeur de la mission LMS ou du compartiment intermédiaire de la navette, et/ou du directeur du projet JSC;
5. appuyer les activités de formation des équipages aux sites appropriés de la NASA et fournir à cet effet, selon que de besoin, les équipements ERT en modèles de vol et de formation;
6. participer avec la NASA à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'un programme approprié de formation et de collecte de données de référence;
7. livrer au JSC des équipements homologués pour le vol, prêts à être intégrés à la mission;
8. appuyer le plan d'arrimage et la vérification d'ajustement du matériel aux modèles de vol;
9. appuyer l'exploitation en vol de l'ERT en participant aux préparatifs de la mission, y compris aux réunions du groupe de travail des investigateurs LMS (IWG), aux activités de formation visant l'observation des charges utiles et aux simulations de mission; l'appui peut aussi inclure, s'il y a lieu, d'éventuels événements d'affaires publiques; et
10. fournir à la NASA les données résultant des investigations sur l'ERT parrainées par l'ASC, selon un calendrier et un format mutuellement convenus.